



EDITO

Deux éléments importants ont marqué le lancement de la saison estivale : le passage du tour de France et la 6^{ème} édition de l'Arly Cimes Trail.

L'implication des associations (ski club, commerçants, ...), de l'Office du Tourisme et des bénévoles a montré le dynamisme de notre station de Crest-Voland/Cohennoz.

Malgré un début juillet à la météo capricieuse, nous espérons que vous profiterez bien de cet été en respectant les gestes barrières et les nouvelles contraintes sanitaires.

Le 1^{er} Adjoint
Christian EXCOFFON

Vaccination

Sous l'impulsion des Maires du Canton d'Ugine / Val d'Arly et à la forte implication d'Emmanuel Lombard (vice-président d'Arlysière), un centre de vaccination temporaire a pu ouvrir dès le 15 mars à Ugine. Cette opération associée à l'action de notre médecin local (Adrien Moulart) a permis de vacciner nos aînés et les personnes les plus fragiles dans un délai très court.

Merci au personnel de santé et aux secrétaires de mairie qui ont fait preuve de dévouement et d'adaptabilité pour mener cette action.

Ce n'est que par la vaccination du plus grand nombre que nous pourrons sortir de cette crise sanitaire.

Mise en place d'un Label « Qualité Confort Hébergement » pour Crest-Voland / Cohennoz

L'occupation des lits touristiques, de leur valorisation et de leur commercialisation est un enjeu fort pour notre station de Crest-Voland/Cohennoz.

En effet, la qualité de l'offre d'hébergement, le confort et les services qui lui sont associés sont parmi les premiers facteurs de choix d'une destination.

Si nous voulons continuer à vivre du tourisme dans le contexte concurrentiel actuel, nous devons adapter et faire évoluer notre offre d'hébergement, afin d'être le plus attractif possible, ce qui signifie être en mesure de proposer des hébergements ayant un niveau de qualité, de confort et de services à la hauteur de la qualité de notre environnement et de notre station village.

Les conseils municipaux de Crest-Voland et Cohennoz ont lancé le 22 juillet dernier, avec l'aide de la société Lichô, le Label « Qualité, confort, hébergement Crest-Voland/Cohennoz ». Cette opération sera financée par les 2 Communes.

Le cabinet LICHÔ procèdera, dès le mois de septembre, aux audits de labélisation basés sur les préconisations d'un référentiel qualitatif élaboré par le comité de pilotage mis en place sur la station.

Les propriétaires le souhaitant, pourront recevoir des conseils dans le cadre de ces visites dans l'objectif de permettre à leur hébergement touristique de se mettre dans les critères de qualité et de confort exigés par la clientèle actuelle.

Une lisibilité particulière de cette labélisation sera mise en place sur les différents canaux de commercialisation de la destination et les propriétaires de ces hébergements bénéficieront d'avantages comme adhérent du « Club Propriétaires Ambassadeurs Crest-Voland/Cohennoz ».

Vous pouvez vous inscrire pour ces visites de conseil et de labélisation gratuites auprès de la Mairie de Cohennoz.



Lotissement le Grand Duc

Favoriser l'installation d'habitants permanents sur la Commune :

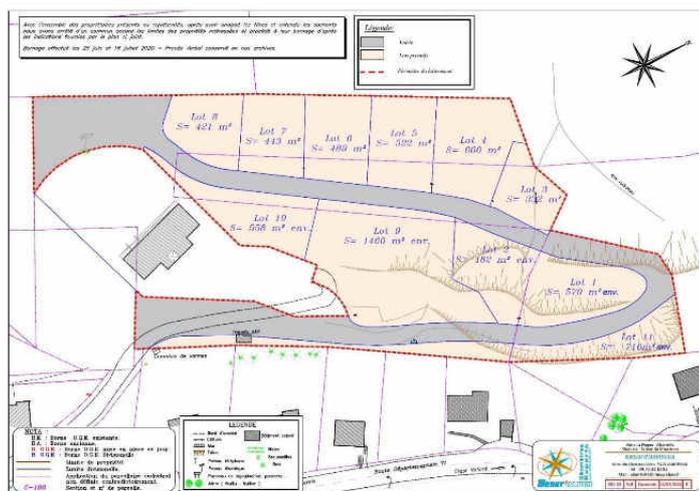
La Commune de Cohennoz pour faciliter l'accès à la propriété en tant que résidence principale aux jeunes ménages et désireux de s'installer sur le Cernix, a décidé, dans le cadre de la politique du logement rappelé dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU, de proposer des terrains à bâtir par l'aménagement du lotissement communal « Grand-Duc ».

Les tarifs de ventes des logements ou des parcelles sont fixés dans l'objectif d'intérêt général de la commune de voir s'installer des ménages à l'année pour faire vivre la commune et ses services publics et de faciliter l'accès aux ménages modestes pour lesquels, sans l'intervention de la commune en proposant des terrains à prix abordables, la propriété ne serait pas possible

Pour répondre à ces objectifs, tout en empêchant la spéculation immobilière qui serait évidemment contraire à l'objectif poursuivi, le Conseil Municipal par sa délibération du 9 juin 2020 a fixé les critères d'attribution et les clauses que les acquéreurs devront respecter ainsi que le prix de vente des terrains (167€/m² ht).

Ce projet qui n'aura pas d'impact sur les finances communales (budget équilibré) comprend :

- 8 lots pour des constructions individuelles (lot 1 à 8)
- Un collectif d'une dizaine d'appartements dont 2 pour saisonniers ou seniors (lot 9)
- Les lots 10 et 11 étant des espaces verts restant propriété de la commune



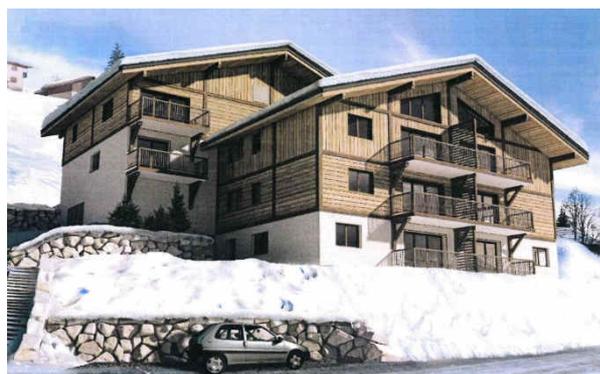
La Commune de Cohennoz a viabilisé l'ensemble du lotissement durant l'année 2020 afin de permettre la construction des 3 premiers chalets dès ce printemps 2021 (4 lots vendus à ce jour sur les 8).

Le Groupement Société d'Aménagement de la Savoie et SEM4V, retenu au terme d'un appel à projets pour la désignation d'un opérateur immobilier en vue de la construction du collectif, et le conseil municipal ont choisi le concept architectural proposé par le cabinet d'architecture LetL pour mener à bien ce projet dont la construction est prévue en 2022.

Il comprendra (programme à affiner dans le cadre de l'élaboration du PC et en fonction de la pré-commercialisation) :

- 1 T2 de 55 m² pour seniors
- 5 T3 de 65 à 71 m² pour résidents permanents
- 3 T4 de 81 à 85 m² pour résidents permanents
- 2 appartements pour saisonniers de 30 m² environ
- 10 parkings couverts

Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie de Cohennoz pour avoir plus de détail sur ce projet.



Domaine skiable de CREST-VOLAND -COHENNOZ

Le SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND / COHENNOZ a pris le 17 mars 2021 une décision particulièrement importante pour l'avenir de la station.

LE SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND / COHENNOZ est autorité organisatrice du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable. Il assume depuis sa création l'ensemble des investissements sur son domaine skiable, mais jusqu'à cette décision, il en délégait l'exploitation à un opérateur privé la société « LABELLEMONTAGNE » Le SIVU a fait le choix de ne pas déléguer à un opérateur privé afin de prendre intégralement en main l'avenir de la station.

Pour autant, la décision d'assumer désormais l'exploitation de son domaine, ce que la station n'a jamais fait depuis les 70 ans de sa création, a résulté, d'une part, du fait que les offres reçues dans le cadre de la consultation lancée pour une nouvelle DSP n'ont pas été pleinement satisfaisantes car elles n'étaient pas à la hauteur des attentes, et, d'autre part, de la prise en considération des avantages qui doivent résulter d'une exploitation confiée à une Société Publique Locale, dite SPL.

Les communes ont confirmé, lors de leurs conseils municipaux respectifs du 26 mars 2021, la création d'une Société Publique Locale qui sera dénommée SPL Domaine skiable Crest-Voland/Cohennoz.

Par ce choix, les élus ont clairement exprimé leur intention de permettre aux collectivités de prendre en main le destin de la station.

Le 26 mai 2021, Christiane DETRAZ (Maire de Cohennoz), Christophe RAMBAUD (Maire de Crest-Voland) et Benjamin GARDET (Président du SIVU) ont officiellement signé les statuts de la nouvelle SPL (société commerciale, dont les actionnaires ne peuvent être que des collectivités).



Cette signature a aussitôt été suivie du premier conseil d'administration de la SPL composé de 10 membres :

- 7 membres désignés par le SIVU : Benjamin GARDET, Christelle MOLLIER, Magdalena SOQUET-JUGLARD, Florent BOURGEOIS-ROMAIN, Jean-Luc REBORD, Gérard VIALIS et Christian EXCOFFON
- 2 membres désignés par la Commune de Crest-Voland : Christophe RAMBAUD et Thierry BELLENGER
- 1 membre désigné par la Commune de Cohennoz : Thierry TEYPAZ

Les administrateurs ont élu :

- Président Directeur Général : Christian EXCOFFON
- Vice-présidents : Florent BOURGEOIS-ROMAIN et Benjamin GARDET

Les axes de travail définis lors de ce premier conseil d'administration sont :

- Répondre aux attentes des clients
- S'engager dans une politique de diversification, en particulier sur l'exploitation de la période estivale.
- Avoir une entité commerciale propre à la station afin de mettre en valeur les atouts de notre territoire Crest-Voland/Cohennoz
- Maintenir les emplois sur la station
- Maîtriser les choix de tarification

- Maintenir l'intégralité des recettes des remontées mécaniques sur la station afin d'avoir le maximum de moyens pour la valorisation de la destination touristique Crest-Voland/Cohennoz.
- Avoir le maximum de souplesse pour faire évoluer la station en fonction des contraintes structurelles et climatiques.



Le conseil syndical du SIVU et le conseil d'administration de la SPL ont approuvé, le 19 juillet, la convention de Délégation de Service Public de type « affermage » pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2028.

Le personnel qui était employé par la société LABELLEMONTAGNE sera repris, sans modification de statut par la SPL.

Les tarifs pour l'hiver prochain seront ceux prévus initialement pour l'hiver 2020/2021

Dans le cadre de la continuité du service, les conditions de vente définies par Labellemontagne seront aussi maintenues pour l'hiver prochain (ou remplacées par des produits équivalents).

Pour tout renseignement : info@crestvoland.com

Un nouveau site internet : <https://crestvoland.com> vient d'être mis en ligne. La mise en vente des forfaits pour l'hiver 2021/2022 débutera sur ce site courant septembre. Attention, le site Labellemontagne existe toujours mais uniquement pour les stations de Notre Dame de Bellecombe, Flumet et Praz-sur-Arly.

Jérôme Verne assurera la direction de la SPL à compter de début octobre.

Depuis près de cinq ans, Jérôme Verne dirigeait la SOGESPRAL (Société de gestion intégrée des équipements touristiques de Pralognan-La Vanoise). Auparavant, il était à la tête de la station de La Chapelle d'Abondance entre 2012 et 2015, à Gavarnie (2011-2012) et Porté-Puymorens (2010-2011) dans les Pyrénées, mais aussi à Ancelle dans les Alpes du sud entre 2007 et 2008, et aux Habères pendant près de deux ans, sa première expérience de directeur. Dans son parcours, il présente également un passage de dix mois au sein de l'entreprise POMA comme conducteur d'opération.

Mairie

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 – vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30.

Tel : 04.79.37.33.82 – Mail : mairie.cohennoz@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-cohennoz.fr

Déchetterie du Val d'Arly

Horaires d'ouverture d'été (du 1^{er} avril au 20 décembre) :

Du lundi au samedi de 8h à 13h et samedi après-midi de 14h à 17h

Horaires d'ouverture d'hiver (du 21 décembre au 31 mars) :

Lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 13h et le samedi après-midi de 14h à 17h.

Eau Potable et Assainissement

Communauté d'agglomération Arlysère – L'Arpège

2 avenue des Chasseurs Alpins – 73200 ALBERTVILLE

Contact : Accueil physique et téléphonique du service : du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h.

Tel : 04.79.37.14.34 – Mail :

eau.assainissement@arlysere.fr

INFOS PRATIQUES

Agence postale Crest-Voland

Horaires hors saison : Lundi et vendredi de 10h à 12h
mercredi de 8h à 12h

Horaires durant la saison : Lundi et vendredi de 9h à 12h
mercredi de 8h à 12h

Maison de santé - 118 place du Bouloz – Crest-Voland

• **Adrien MOULART, médecin généraliste**

Tel : 04 56 43 95 16

• **Jean-Christophe LORAUX, cardiologue**

Tel : 04 79 10 78 16

A savoir : 3 défibrillateurs sont installés sur la commune à l'extérieur de la Mairie, du garage communal des Panissats et des WC publics sur la place du Cernix.